

EN CONFINEMENT, SAVOIR SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES DES VIOLENCES POLICIERES



Protégeons-nous

En cette période de confinement, pour ne pas que les violences policières soient davantage invisibilisées (ce qui peut renforcer le sentiment d'impunité des policiers), plusieurs actions de protection /surveillance citoyennes se mettent en place

Vous êtes témoin de violences policières :

L'Observatoire National des Violences Policières a mis en place l'application UVP « Urgence Violences policières »

Si vous êtes témoin de violences policières, vous passez par l'application pour filmer, les images sont envoyées directement sur les serveurs de l'application, donc plus de possibilité pour les policiers d'effacer les vidéos de votre portable. L'ONVP sera ainsi en possession de vidéos. Ils pourront agir en accompagnant les victimes à chaque fois que ce sera nécessaire avec leur collectif d'avocats.

Le lien pour télécharger l'application sur Android* :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.onvpv.uvp>

*Disponible sur Android pour le moment, sur ios très prochainement



Comment identifier un policier ou une patrouille de police ?

- Filmer la plaque d'immatriculation de la voiture de police
- Filmer le RIO qui devrait se trouver sur la veste de l'agent de police
- Filmer le visage des auteurs de violence.

Il faut savoir qu'il est **légal de filmer les policiers en tant que citoyen** (sans avoir besoin d'une carte de presse) :

- ✓ **La jurisprudence daté de 2006 et a été confirmée en 2008**, par le Directeur Général de la Police Nationale « DGPN » (direction de la police Nationale 2008_8433_0 du 23/12/2008 à l'intention du ministère de l'intérieur et des préfets).
- ✓ Une circulaire de 2008 rappelle que les policiers ne peuvent pas s'opposer à l'enregistrement de leur image dans le cadre de leur mission.

*Sources :

-Observatoire National des Violences Policières: <https://observatoire-national-des-violences-policieres.fr/>

fbclid=IwAR0ecU0ZZeFTPEDUCbTz2mf2RZ0DqshZnodCV5klyEoR6jOpTNgCqLTzEdU

-Taranis News : <https://taranis.news/2017/08/il-est-interdit-dinterdire-de-filmer-la-police/>

-Emission RMC: <https://www.youtube.com/watch?v=qhffidMn3N4>

Comment porter plainte ?

Se constituer partie civile auprès d'un avocat, qui portera plainte auprès du procureur :

- x Un récit très précis des faits et des preuves.
- x Témoignage écrit avec pièce d'identité.
- x Photo des blessures
- x Vidéos.
- x Attestation Initiale du certificat médical remis à l'hospital.
- x Ne jamais oublier d'identifier le policier ou la patrouille (cf : ci-contre).
- x Noter précisément lieu date et heure des faits.
- x Faire le signalement et saisir le défenseur des droits: [formulaire](#)

En cas d'avis de non poursuite par le parquet où sans réponse depuis 3 mois à la date de votre plainte, vous pouvez saisir le doyen des juges : [modèle de courrier](#) :

Besoin d'aide ?

Pour être mis en contact avec des avocats et être accompagné dans vos démarches :

contact@urgenceviolencespolicieres.com

Si vous ou un de vos proche a été victime d'une des armes suivantes : Taser, Flashball, LBD40, grenade de désencerclement), contactez Désarmons-les.

<https://desarmons.net/index.php/contacts>

Observatoire des Violences policières



[site internet](#)
[facebook](#)

PLUS DE RESSOURCES SUR :
COVID-ENTRAIDE.FR



Pour aller plus loin

La plateforme : «[En finir avec les contrôles au faciès](#)»

Cette plateforme est une coalition d'organisations non-gouvernementales. Ensemble, elles s'efforcent de promouvoir des réformes en vue de diminuer la pratique des contrôles d'identité au faciès. Ces propositions de réformes reposent sur un travail de mise en commun d'expertises d'organisations internationales, de juristes, d'acteurs de terrain et d'universitaires.

**EN FINIR AVEC LES
CONTROLES AU FACIES**

Dans le cadre du confinement ils éditent ici un kit :

COVID 19 : KIT DE SENSIBILISATION POUR SE PRÉMUNIR CONTRE D'ÉVENTUELS ABUS POLICIERS:

La plateforme : [Allô place Beauvau ?](#)

Depuis le 4 décembre 2018 David DUFRESNES récapitweete dans sa timeline Twitter et signale @Place_Beauvau les vidéos #violencespolicières. Vous pouvez l'aider dans cette compilation.

JOUR APRÈS JOUR, LA COMPILATION GROSSIT, ELLE EST DISPONIBLE ICI : [ALLO @PLACE_BEAUVAU - C'EST POUR UN SIGNALEMENT - FROM:DAVDUF](#)

DEPUIS LE 25 JANVIER 2019, [MEDIAPART HÉBERGE UNE DATA-VISUALISATION COMPLÈTE ET INTERACTIVE DE TOUS CES SIGNALEMENTS](#)

L'histoire complète du projet est [disponible ici](#)

[Comment faire un signalement ? \[PDF\] à imprimer, télécharger, distribuer...](#)



Le Collectif [désarmons les](#)

Le collectif Désarmons-les s'est réunis autour de l'idée que « *le combat contre l'institution policière et ses représentations est fondamental.* »

« *le combat contre l'institution policière et ses représentations est fondamental, parce que les forces de l'ordre sont le bras armé de l'État et qu'à ce titre elles constituent une milice apolitique, chargée de réprimer et de maintenir par la force la domination de l'Administration (du Pouvoir) sur le peuple, et cela quelle que soit l'idéologie politique du Pouvoir en place.* »

Si vous ou un de vos proches a été victime d'une des armes suivantes : Taser, Flashball, LBD40, grenade de désencerclement, contactez [Désarmons-les](#).

Présentation du collectif : <https://desarmons.net/index.php/page-d-exemple/>

vous pouvez ici signer le [MANIFESTE CONTRE LES ARMES DE POLICE](#) :



[Désarmons-les](#)
[Facebook](#)
[Youtube](#)

PLUS DE RESSOURCES SUR :
[COVID-ENTRAIDE.FR](#)

